

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le changement climatique est inéluctable. Des incertitudes, largement soulignées dans le rapport du GIEC de mars 2014, demeurent, quant à son ampleur et ses effets. Incertitudes liées notamment aux politiques publiques en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et du comportement des acteurs. Au-delà et sans attendre, il convient de poursuivre et d'amplifier les mesures d'adaptation qui s'imposent.

Si les enquêtes et les sondages montrent que nos concitoyens sont conscients qu'un changement climatique se profile d'ici la fin du siècle, ils en mesurent mal l'impact sur leur quotidien, l'emploi, la santé. Il importe donc de développer et vulgariser la recherche en ce sens afin d'anticiper et, ainsi, leur permettre de s'appropriier au plus vite les enjeux d'un tel bouleversement. La CFE-CGC soutient pleinement les propositions de l'avis visant à développer la connaissance fondamentale et appliquée en la matière.

Concernant les entreprises, l'avis fait référence, avec le volet adaptation des PCET, au rôle des CHSCT. La CFE-CGC réitère à cette occasion sa demande de création d'une commission Développement durable au sein des entreprises. Si le niveau local a toute sa pertinence, en particulier dans la mise en œuvre des plans de formation afin d'adapter les compétences, le sujet par son ampleur et ses conséquences ne concerne pas seulement la santé des salariés mais aussi la pérennité des activités et donc leurs emplois. Ceci impose, à notre sens, d'élargir le champ de concertation entre partenaires sociaux, au plan national, au travers des filières et des branches.

Les conséquences du changement climatique ne seront pas uniformes sur le territoire national. C'est donc bien régionalement qu'il convient de mettre en place des observatoires et de rechercher les mesures les plus appropriées pour une vision et des actions partagées avec l'ensemble des acteurs. Néanmoins, nous resterons attentifs aux responsabilités et pouvoirs des collectivités territoriales dans le projet d'évolution de ces dernières. Cette nécessité est plus prégnante encore pour les collectivités ultramarines qui devraient connaître des changements climatiques aux conséquences plus importantes qu'en métropole. La CFE-CGC rejoint les rapporteurs sur la nécessité d'un effort de solidarité accru entre les différentes collectivités. Néanmoins, ceci ne saurait occulter l'échelon national et européen, pour la CFE-CGC indispensable à la coordination des politiques publiques.

Nul doute que les différentes mesures destinées à limiter le réchauffement climatique et ses effets seront contraignantes pour tous. Si, *in fine*, des arbitrages devront être rendus, il demeure essentiel de privilégier la concertation le plus en amont possible avec l'ensemble des parties prenantes. Pour

mémoire, nous rappellerons ici les recommandations de l'avis rendu, il y a peu, par Mmes Hézard et Fargevieille visant, à partir de la prise en compte des différents points de vue, dans les meilleures conditions possibles, à trouver collectivement des formes d'intérêt commun.

Les notions de vision partagée et d'implication de tous les acteurs étant au centre de l'avis, le groupe de la CFE-CGC l'a voté.